

LES CAHIERS
DE LA LCD

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



HS1

DROITS CULTURELS
ET LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

Sous la direction de
Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn



Les cahiers de la LCD

Lutte contre les Discriminations

L'Harmattan

LES CAHIERS DE LA LCD

Lutte Contre les Discriminations

Les Cahiers de la LCD – Lutte contre les Discriminations – sont une nouvelle revue dans le paysage universitaire français. Elle s'inscrit à l'intersection d'un double constat ; celui de l'actualité politique et scientifique et d'un manque d'outils permettant à la fois de poser les termes du débat ans l'espace public et de nourrir l'action.

L'enjeu est alors de produire et de diffuser des savoirs académiques et opérationnels afin de lutter contre les discours fantasmatiques qui touchent particulièrement les publics discriminés et/ou discriminables. La revue s'affiche clairement comme outil de prévention, au croisement des questions universitaires, politiques et associatives.

L'ambition assumée de cette revue est à la fois de prévenir, traiter et lutter contre toutes les discriminations de manière multidisciplinaire et interpartenariale.

Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin
Codirecteurs de la revue

Sous la direction de
Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn

Droits culturels et lutte contre les discriminations

LES CAHIERS DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Hors-série n° 1

L'Harmattan

RESPONSABLES DE LA REVUE

Arnaud Alessandrin, docteur en sociologie, Centre E. Durkheim (Bordeaux)

Johanna Dagorn, docteure en Sciences de l'Éducation, LACES (Bordeaux)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Maitena Armagnague-Roucher, sociologue (INS-HEA, Paris)

Brigitte Esteve-Bellebeau, philosophe (ERRAPHIS, Toulouse)

Jean-François Bruneaud, sciences de l'éducation et sociologue (LACES, Bordeaux)

Regis Cortesero, sociologue (INJEP, Paris)

Christine Delory-Momberger, sciences de l'éducation (EXPERICE, Paris)

Milena Doytcheva, sociologue (CeRIES Lille)

Hugo Dupont, sociologue (GRESKO, Poitiers)

Régis Guyon, rédacteur en chef de la revue *Diversité*

Rania Hanafi, sociologue (URMIS, Nice)

Yoan Lopez, sociologue (CED, Bordeaux)

Corinne Luxembourg, géographe (LAVUE, Paris La Villette)

Benjamin Moignard, sociologue (LIRTES, Paris)

Aline Prévert, politiste, UMR PACTE – Sciences Po Grenoble

Stéphane Kus (Réseau LCD Ecole, ENS Lyon)

Zineb Rachedi Nasri, sociologue (INSHEA, Paris)

Chloé Riban, sociologue (Université de Rennes)

Stéphanie Rubi, sociologue (LACES, Bordeaux)

Sandrine Rui, sociologue (CED, Bordeaux)

Djaouida Séhili, sociologue (IETL – Université Lyon2 – Centre Max Weber)

Réjane Senac, politiste (CEVIPOF, Paris)

Marielle Toulze, sciences de l'information, (CMW, Saint-Étienne)

Mathieu Touzeil-Divina, droit public, (Centre M. Hauriou, Toulouse)

COMITÉ D'ORIENTATION

Hélène Bidard, adjointe à la Mairie de Paris chargée de la LCD

Corinne Bord, cheffe de bureau de lutte contre les discriminations, CGET

Nathalie Bringas, Présidente de l'association AIREL

Frederic Callens, responsable recherche du musée de l'immigration

Naima Charaï, ancienne présidente de l'ACSE

Marik Fetouh, adjoint au maire de Bordeaux, en charge de l'égalité

Yann Leformal, DRJSCS Aquitaine

Jacques Pettigrew, Danielle Marquis, LCD, Québec

Ernestine Ronai, coordinatrice nationale de la MIPROF

LA REVUE

Hugo Alayrac, maquettiste

Akim Giroux, webmaster

SOMMAIRE

PARTIE 1 : DÉFINIR LES DROITS CULTURELS	21
ANALYSE DES DISCRIMINATIONS MULTIPLES SOUS L'ANGLE DES DROITS CULTURELS (PATRICE MEYER-BISCH)	23
ACCÈS, LIBERTÉ ET PARTICIPATION : LES DROITS CULTURELS AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL (PIERRE BOSSET)	37
DROITS CULTURELS : VERS UNE NOUVELLE DÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CULTURE ? (FRANÇOISE LIOT)	51
DIVERSITÉ ET DROITS CULTURELS (KARINE GLOANEC-MAURIN).....	61
PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DANS LE SECTEUR CULTUREL : LE LIVRE BLANC DU COLLÈGE DE LA DIVERSITÉ, LECTURE ANALYTIQUE (CÉCILE CROCE).....	67
PARTIE 2 : LES DROITS CULTURELS À L'ÉPREUVE DE LA PRATIQUE..	75
ENTRETIENS	77
ENTRETIEN AVEC DAVID BOBÉE DU COLLECTIF DÉCOLONISER LES ARTS	79
ENTRETIEN AVEC GERTY DAMBURY	93
ARTICLES	107
RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR LE LABO THÉÂTRE (ÉLISE VINET, HÉLÈNE CHIRON, GÉRALDINE BÉNICHOU)	109
DÉTENTION ET ACCÈS À LA PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE : RETOUR D'EXPÉRIENCE (ALEXANDRE CASTERA POUR L'ARTOTHÈQUE)	133

LES ARCHIVES LGBTI : LE DROIT À UN LIEU POUR SA CULTURE (CHRISTIAN TANGUAY).....	145
VARIA	167
ART CONTEMPORAIN ET IMMIGRATION : VEDETTARIAT OU OSTRACISME ?(YASMINA MAHDI).....	169
RECENSIONS	189
STÉRÉOTYPES, DISCRIMINATIONS ET ÉDUCATION AUX MÉDIAS (ANNE CORDIER).....	191
S'ÉMANCIPER PAR LA LECTURE. GENRE, CLASSE ET USAGES SOCIAUX DES LIVRES, (CLÉMENCE PERRONNET).....	196
APPELS À ARTICLES	201

Détention et accès à la pratique artistique et culturelle : retour d'expérience

Alexandre CASTERA¹

Introduction

Les arts au mur artothèque, un lieu d'art contemporain tourné vers tous les publics grâce à son mode d'action original, le prêt d'œuvres.

L'artothèque favorise les interactions des différents acteurs dans la ville, et plus largement dans la région et interroge la place de l'artiste dans la société et les modes de transmission de l'art contemporain autour d'un projet artistique innovant et d'un mode d'action original, le prêt d'œuvres. Une collection de plus de 900 œuvres peut être empruntée par des particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, espaces sociaux, hôpitaux, prison...

En privilégiant la proximité et l'intimité avec l'œuvre, l'artothèque permet une expérience esthétique inédite et privilégie un cheminement personnel au cœur de la création artistique contemporaine.

¹ Alexandre Castera, est médiateur à l'artothèque Les arts au mur. L'artothèque, lieu d'art contemporain original en région Aquitaine, Les arts au mur favorisent autour du prêt d'œuvres les échanges entre des publics divers et la création visuelle contemporaine. Expositions, résidences, conférences, sensibilisation, actions éducatives s'articulent autour de sa collection en mouvement de 900 œuvres, empruntées par des particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, espaces sociaux, hôpitaux, prison... Ouverture, mixité sociale et culturelle, convivialité, engagement, sont au cœur de ses valeurs. Une artothèque permet à tous les publics de choisir et d'emporter une œuvre d'art contemporain originale chez soi ou sur son lieu de travail. En promouvant l'art à domicile, l'artothèque instaure un nouveau type de relation avec l'art et favorise la connaissance et la diffusion de l'art contemporain auprès de publics diversifiés. La présence de cette œuvre à la maison, à l'école ou au bureau pendant deux mois va permettre une approche lente, ouverte et passionnante de l'art contemporain.

Une programmation artistique et culturelle est mise en œuvre pour diffuser et sensibiliser aux démarches des artistes présents dans la collection : expositions, résidences, programme culturel, actions en milieu scolaire, hospitalier et carcéral, projets de territoire...

Chaque année, plus de 50 000 personnes découvrent les nombreuses propositions imaginées par l'artothèque.

1. Droits culturels et accès à la pratique culturelle en prison : dans les textes.

Depuis 2011, l'artothèque travaille en étroite collaboration avec le centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan et l'ENAP (École Nationale d'Administration Pénitentiaire). L'accès à la culture est un des éléments du parcours d'insertion ou de réinsertion d'une personne placée sous main de justice. Les actions de l'artothèque dans le cadre des projets à destination du monde carcéral visent à favoriser l'accessibilité à la culture pour les personnes sous main de justice, maintenir un lien avec la vie sociale et culturelle à l'extérieur, mais également découvrir de nouvelles pratiques artistiques ainsi que valoriser des actions collectives en détention.

L'artothèque n'agit pas hors cadre. Ses actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs de réinsertions promus par l'état et l'administration pénitentiaire. Sans ces missions définies, il est fort à parier que ses projets n'aboutiraient pas. Le préambule de la circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre de projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice précise à ce titre que :

« Le protocole rappelle que l'accès à la culture est un droit fondamental, au même titre que l'éducation ou la santé. Or les personnes concernées font partie des publics les plus éloignés de l'offre culturelle. C'est pourquoi il affirme l'action volontariste des services du ministère de la Justice et des Libertés et du ministère de la Culture et de la Communication, qui contribue ainsi à l'insertion et à la prévention de la délinquance et de la récidive. En effet, la culture est un vecteur d'ouverture et d'échange. Elle a une vertu éducative et citoyenne qui contribue à la revalorisation de l'estime de soi, à la

maîtrise des fondamentaux, à l'approfondissement des savoirs de base, et à l'acquisition des compétences professionnelles. »

« Pour les majeurs placés sous main de justice, le projet culturel est de la responsabilité du directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation. Il désigne un référent qui peut être le coordonnateur culturel. »

De l'aveu des conseillers d'insertion et de probation du SPIP – Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – Bordeaux-Gradignan, il est difficile de concilier d'une part les activités « courantes » propres au service ainsi qu'à la personne détenue, d'autre part son avenir législatif et l'organisation d'activités culturelles qui sont reconnues d'ordre obligatoire, mais qui, tant qu'elles ne sont pas remises en question, restent d'une importance primordiale.

La circulaire indique également :

« Pour que l'accès à la culture réponde véritablement aux besoins des personnes sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire, il est essentiel que les intervenants culturels et les personnels du ministère de la Justice et des Libertés développent une culture et une méthodologie de projet communes. »

Pour répondre avec un minimum d'exigence aux prérogatives définies par la circulaire citée ci-dessus, il convient de consacrer un temps considérable à l'établissement d'un état des lieux de l'offre existante : déplacements sur le territoire pour assister aux spectacles, aller voir les expositions, les concerts, solliciter les partenaires et les rencontrer, définir ensemble les modalités d'intervention en milieu carcéral et co-construire les projets, gérer les calendriers, dresser le bilan des actions menées...

Une des priorités de la coordinatrice culturelle du SPIP Bordeaux-Gradignan, avec qui nous travaillons, est de « proposer aux personnes en détention une offre fidèle ou du moins représentative de celle disponible sur le territoire sur lequel s'inscrit l'établissement ». Cette intention marque une volonté forte de respecter une forme d'égalité entre les personnes sous main de justice et celles en liberté.

Pour comprendre le rôle d'un conseiller SPIP, il faut considérer la diversité de leurs missions, entre l'aide à la préparation à la sortie de prison par le développement et la coordination d'un réseau de partenaires institutionnels et associatifs, l'accompagnement des personnes incarcérées dans l'accès aux dispositifs d'insertion de droit commun (logement, soin, formation, travail...) et enfin l'aide au maintien des liens familiaux.

Et au regard de la situation actuelle de la population en milieu carcéral (au 1^{er} janvier 2017 : 5 095 personnels SPIP pour 249 942 personnes sous main de justice, dont 78 796 personnes sous écrou et près de 164 146 personnes suivies en milieu ouvert), il est aisément concevable que la disponibilité d'un conseiller ne lui laisse que peu de place pour envisager sereinement une proposition culturelle qualitative.

Une des particularités du SPIP Bordeaux-Gradignan réside dans le fait qu'il emploie une personne à temps partiel, mais dont l'action est entièrement consacrée à la coordination des projets culturels. Ce n'est pas le cas dans tous les établissements pénitentiaires et ce fonctionnement avec une personne « consacrée » favorise la mise en place d'une offre culturelle qualitative et fidèle à celle existant à l'extérieur de l'établissement.

Pour les intervenants extérieurs que nous sommes, ce rôle est primordial du fait des difficultés rencontrées lorsque l'on découvre l'univers carcéral. L'environnement particulier du fait des contraintes de sécurité, de la circulation et de l'orientation dans l'établissement parmi ses nombreux sas et portes, l'obtention des autorisations nécessaires (entrée de personnes, de véhicule, de matériel), les appels des détenus inscrits aux activités auprès des surveillants, fait de la disponibilité de ce conseiller un paramètre essentiel au bon déroulement des activités. Mais il y a un paramètre sur lequel le conseiller SPIP n'a que peu de prise : les participants.

2. Détention et accès à la pratique artistique et culturelle : retour d'expérience

En débutant la réflexion sur les projets que nous allions mettre en place à destination des détenus du Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan en 2011, il nous est apparu important d'évaluer plusieurs enjeux.

Les personnes détenues considérées ici comme destinataires des activités artistiques et culturelles constituent du propre aveu de l'autorité pénitentiaire : « *un des publics les plus éloignés de l'offre culturelle* ».

Considérer le public carcéral par rapport à cette situation de « *public le plus éloigné de la culture* » pose plusieurs questions. Est-ce l'offre qui fait défaut ou est-ce le public qui n'est pas demandeur ? En outre, la définition de « *public captif* » semble toute désignée pour définir le public carcéral, qu'en est-il vraiment ?

L'artothèque a donc mis en place différentes propositions à l'attention des publics dans le centre pénitentiaire : exposition d'œuvres au quartier hommes, femmes et CPA – Centre pour Peines Aménagées –, médiation autour des œuvres exposées, ateliers d'expérimentation et de sensibilisation quartiers hommes et femmes, interventions d'artistes.

Tous les projets envisagés par l'artothèque le sont en fonction des structures et des publics destinataires. Dans ce but, plusieurs entretiens préalables avec la conseillère SPIP ont été organisés et se sont déroulés à l'artothèque et au centre pénitentiaire. Les locaux de l'établissement n'étant pas conçus pour accueillir des œuvres ou des expositions, plusieurs visites des lieux, notamment pour définir les futurs emplacements des œuvres ont été nécessaires. Dans le quartier hommes, il est ainsi apparu pertinent d'en installer au SMPR (Service Médico Psychologique Régional) en considération du nombre important de détenus qui le fréquentent. D'autres œuvres sont exposées devant les parloirs et dans le couloir d'accès aux cellules du quartier femmes.

L'implication des surveillants dans le projet nous semblait, avant même ces échanges, un des facteurs incontournables de réussite du projet.

Nous les avons donc sollicités dès le début, en les invitant à participer au choix des œuvres à exposer et en les faisant participer aux séances de médiation. Avec le temps, leur considération du projet a changé et ne leur paraissait plus seulement destiné aux personnes détenues, mais bien à toutes les personnes présentes, incluant les détenu.e.s, les surveillant.e.s mais également le personnel médical du SMPR (Service Médico Psychologique Régional), les visiteurs (avocats, familles) et le personnel administratif.

Cette relation avec les surveillants et l'ensemble du personnel pénitentiaire est importante notamment dans la mise en place des ateliers. À l'instar des conseillers SPIP, l'accompagnement des intervenants culturels n'est pas leur mission prioritaire. Pour eux, et cela est légitime, la sécurité prime. De fait, l'appel des détenus pour les faire sortir de cellule et les conduire aux salles d'activités ne se fait pas systématiquement de manière simple. En tant qu'intervenant, nous n'avons pas à savoir pourquoi tel ou telle détenu.e ne sera pas présent.e, ni s'il/elle le sera dans les prochains jours. Parfois les surveillants ne le savent pas eux-mêmes.

Lors des ateliers qui ont été menés autour des œuvres de la collection, nous avons décidé de ne pas changer notre façon de travailler au regard de la catégorisation précédemment citée du public carcéral en tant que public éloigné de la culture. Nous avons décidé de nous adapter sur le moment, aux personnes présentes.

Lors de la première rencontre, nous nous sommes présentés à une quinzaine de détenues du quartier femmes. Nous avons présenté notre structure ainsi que les activités s'y déroulant et commençons à évoquer le contenu de l'atelier du jour. Nous nous sommes alors interrompus, car certaines femmes semblaient expliquer à d'autres ce que nous disions. Nous leur avons proposé de revenir plus en détails sur des points qu'elles n'auraient pas compris, mais l'une d'entre elles expliqua dans un français correct, mais avec un fort accent étranger que la plupart des personnes présentes n'étaient pas françaises et donc

ne parlaient quasiment pas la langue et qu'elle faisait donc la traduction au fur et à mesure de ce que nous disions. Il nous a fallu, pour les jours suivants, préparer nos interventions en anglais afin d'éviter ces traductions au fur et à mesure, beaucoup trop chronophages. La barrière de la langue est un paramètre relativement important, même si cette situation ne s'est reproduite que rarement lors de nos interventions ultérieures.

La médiation est une des missions premières de l'artothèque. Par médiation est entendu ici l'établissement d'un lien par l'entremise d'un tiers entre une personne et une création artistique. Cette notion est relativement subtile, car il est facile de livrer prématurément tous les secrets de l'œuvre et ainsi priver son spectateur d'une compréhension, d'une appréciation personnelle et *a contrario* il est également facile de ne pas intéresser le public à l'œuvre présentée en la conservant trop à distance.

Des séances de médiation sont organisées régulièrement autour des œuvres exposées. Lors de moments courts, sous forme d'échanges informels, il est plus aisé de créer ce moment privilégié qui va permettre la rencontre entre une personne et une œuvre.

En la matière, un exemple intéressant à plusieurs titres est celui du CPA. Il est ici important de préciser la notion de public captif. Dans les autres quartiers du centre pénitentiaire, la participation aux activités se fait sur le principe du volontariat. Ici, les détenus sont dans l'obligation de respecter un emploi du temps où plusieurs heures d'activités quotidiennes sont planifiées. Parmi celles-ci, une séance de médiation d'une heure et demie durant laquelle doit se faire la présentation des cinq œuvres qui y sont exposées.

Cette forme a été difficile à rendre effective auprès des détenus. Le temps est trop long et nécessite de rentrer dans la complexité des œuvres et la démarche de l'artiste, ce qui a eu pour effet à plusieurs reprises de lasser les personnes présentes qui se voyaient proposer une présentation trop spécifique, voire spécialisée. Jusqu'à présent, nous nous refusions à donner un cours d'histoire de l'art pour plusieurs raisons : un médiateur n'est pas un enseignant et donner un cours à

des personnes qui n'en ont pas exprimé le besoin revenait à leur reconnaître des lacunes par *a priori*.

Il a donc été décidé de proposer un cours ouvert, participatif balayant au travers de quelques œuvres emblématiques l'histoire de la fin du XIX^e à nos jours. Le but étant de passer chronologiquement d'images connues ou de personnages reconnaissables par tous à des œuvres contemporaines en les resituant dans leur contexte sociétal et à faire des ponts entre les époques et les régions du monde. Cette méthode a le mérite de permettre de toucher toutes (ou presque) les différentes cultures des personnes présentes et de faciliter un débat ouvert, riche et non excluant. En effet, les personnes présentes n'ont pas eu de cours ou d'information commune au préalable, chacun arrive avec son propre bagage culturel et donc des connaissances très diverses. L'interactivité et la modularité du « cours » permettent de ne pas laisser ceux qui en savent beaucoup et de ne pas perdre ceux qui ne reconnaissent pas toutes les références citées. Le but étant que tous partent avec des notions de base, leur permettant de comprendre le sens d'une œuvre ou du moins de se poser les questions qui aideront à sa compréhension.

Enfin l'artothèque s'implique également auprès de l'ENAP (École Nationale d'Administration Pénitentiaire) et répond ainsi également aux recommandations de la circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre de projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice :

« Le rôle de la culture dans les parcours d'insertion des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire, fait l'objet d'actions de sensibilisation en formation initiale et en formation continue de tous les professionnels, à l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) et à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ). »

Le partenariat avec l'ENAP à Agen est engagé depuis octobre 2012. Des expositions présentant les projets menés par l'artothèque en milieu carcéral et des séances de médiation y ont été proposées aux enseignants et aux élèves, dans l'objectif de les sensibiliser à l'accueil

de projets artistiques et culturels quand ils seront en situation professionnelle.

Enfin en 2016 et 2017, dans le cadre de la journée Formation Culture à destination des élèves conseillers SPIP, sont proposées deux sessions d'ateliers/formation en collaboration avec le lieutenant du CPA (Centre pour Peines Aménagées) et d'un conseiller SPIP. Ces temps de formation mettent l'accent sur le fait que les futurs conseillers SPIP ne sont pas formés pour être des conducteurs de projets culturels. Certains ne sont même pas sensibilisés, avant cette journée de formation, à l'intérêt de la présence de la culture en milieu carcéral.

À l'instar de tous les projets menés par l'artothèque, celui conçu à l'attention des personnes au centre pénitentiaire Bordeaux-Gradignan à nécessité adaptabilité au regard des contraintes de sécurité propres à la fonction du lieu, réactivité du fait de la diversité, notamment linguistiques des personnes y résidant et surtout intégrité et ouverture d'esprit. Car si les personnes ne sont potentiellement pas différentes de celles que l'on croise à l'extérieur, il est une chose dont il est difficile de faire abstraction : la raison pour laquelle elles y sont. Si la plupart ont une propension évidente à en faire part, comme pour se justifier, le rôle d'un intervenant culturel n'est pas d'en juger, au contraire, il lui incombe de ne pas laisser quelque appréciation que ce soit affecter son implication à leur égard. Cette intention prévaut pour toutes les actions menées par l'artothèque, quels que soient le partenaire et la situation des personnes destinataires. Mais il est plus facile ici plus que partout ailleurs de tomber dans le questionnement de la légitimité de tels projets, de privilégier l'exclusion aux dépens de la communion. Il est important de garder à l'esprit le rôle premier de ces actions organisées au profit des détenus, celui de contribuer à la réussite bilatérale d'un retour au sein de la société.